

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES**

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération n°6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de compétences au Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CDAPBP), déposée en préfecture le 16 juillet 2020;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées organise la 8<sup>ème</sup> édition des rencontres littéraires « Les idées mènent le monde », du 18 au 20 novembre 2022 ;

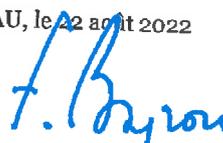
Considérant que la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées souhaite confier le commissariat de programmation de cette manifestation à Monsieur Philippe LAPOUSTERLE, et ce à titre gracieux.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : De prendre en charge les frais de déplacement, hébergement et restauration en France, de Monsieur Philippe LAPOUSTERLE, pour les besoins de la mission, à titre gracieux, de commissariat de programmation des rencontres littéraires « Les idées mènent le monde ».

**Article 2** : De financer les dépenses correspondantes au moyen des crédits inscrits au Budget Principal 2022, chapitre 011, fonction 30, de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

PAU, le 22 août 2022



**François BAYROU**  
Président de la CDA Pau Béarn Pyrénées